

**DÉCISION MUNICIPALE N°2026\_148**

**OBJET : PÔLE EDUCATION – AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION RELATIVE A L'ANIMATION DE PARCOURS DE MOTRICITE A DESTINATION D'UN JEUNE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA « JOURNEE DU SPORT », EN DATE DU 17 JUIN 2026, A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION « STUDIO FIT' »**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2026\_14 en date du 20 mars 2026, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

**VU** la décision municipale n°2026\_79 en date du 13 mars 2026 relative à la passation d'une convention de prestation relative à l'animation de parcours de motricité à destination d'un jeune public âgé de 18 mois à 4 ans dans le cadre de la « Journée du Sport » à intervenir avec l'Association « Studio Fit »,

**CONSIDERANT** que le souhait de la Commune d'ajouter une heure de prestation en plus des deux initialement prévues,

**CONSIDERANT** la nécessité de rédiger un avenant à la convention initiale,

**CONSIDERANT** qu'après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l'offre de l'Association « Studio Fit' », apparaît comme celle répondant le mieux à la demande de la commune ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Signer** un avenant à la convention de prestation avec l'Association « Studio Fit' », représentée par Mme Sylviane Annequin en sa qualité de présidente, sise 29 rue du drain, 95480 PIERRELAYE.

**Article 2 :**

**S'acquitter** du montant complémentaire de la prestation établi à **80 €** (Quatre-vingt euros) portant le montant total de la prestation à 200 € - T.V.A non applicable - article 293b du CGI - et le verser par mandat administratif à l'issue de la prestation, sur présentation, via le Portail Chorus Pro, d'une facture et d'un Relevé d'identité Bancaire ou Postal.

**Article 3 :**

**Préciser** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section fonctionnement du Budget Communal.

**Article 4 :**

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Transmis en Préfecture le : 09/06/2026

Publié(e) le : 09/06/2026

Exécutoire le : 09/06/2026

Fait à PIERRELAYE, le 08/06/2026

Le Maire,

M. Eric BOSC





**AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION  
RELATIVE À L'ANIMATION DE PARCOURS DE MOTRICITE POUR JEUNE PUBLIC  
DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DU SPORT ORGANISEE PAR LE POLE EDUCATION**

Avenant entre :

D'une part :

**La Commune de Pierrelaye**, représentée par son Maire, M. Eric BOSC, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2026\_14 en date du 20 mars 2026, dont le siège est Hôtel de ville, 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE,  
Téléphone : 01 34 32 41 94 E-mail : /

**Ci-après désignée par « l'Organisateur » ;**

Et

D'autre part :

**L'Association « Studio Fit' »**, représentée par Mme ANNEQUIN Sylviane, domiciliée au 29 rue du Drain, 95480 PIERRELAYE,  
SIRET 804 192 128 000 10  
Téléphone : 06 24 77 35 94 E-mail: studiofit95@gmail.com

**Ci-après désigné par « Le Prestataire » ;**

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le Prestataire s'engage à animer pour une durée de 3 heures au lieu de 2 initialement prévues un parcours de motricité pour un jeune public de 18 mois à 4 ans.

**Article 2 : Règlement de la prestation**

L'Organisateur s'engage à verser au Prestataire, en contrepartie de la présente prestation, la somme complémentaire suivante : **80 €** (Cent vingt euros) T.V.A non applicable - article 293b du CGI -.  
Le montant total de prestation est établi à **200 €**.

**Article 5 : Dénonciation / Annulation de la convention**

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux.

À Pierrelaye, le 08/06/2026

A Pierrelaye, le

**Pour la Commune de Pierrelaye**  
**Le Maire,**

**Pour l'Association « Studio Fit' »**,  
**La Présidente**

**M. Eric BOSC**



**Mme Sylviane ANNEQUIN**